

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 12 mars 2018, à 20 h**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre une entrée charretière d'une largeur de 21 mètres sur la rue de la Station contrairement à l'article 3.8.7.2 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la largeur maximale pour un accès en zone CC est de 15 mètres.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 535, avenue de la Gare

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 21 février 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA